

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 novembre 2024

**Présents :** M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Florence BURNEAU, Emmanuelle FOUASSON, M. David PELLETIER

**Excusés ayant donné procuration :** Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), M. Patrick FRIOUX (donne pouvoir à M. Alain CIEREN)

**Absents :** M. Cyril PETRARU, M. Philippe MAURICE, M. Grégory DELAUNE, Mme Charlène MARIE, Mme Myriam PRAUD

**Désigné secrétaire de séance :** M. Fabrice ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	11	3	14	14	0	0

**DEL2024-049 - Affaires scolaires : Renouvellement de la convention de gestion avec l'Amicale Laïque relative à l'accueil de loisirs du mercredi – Avenant 2024**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la prolongation d'une activité spécifique, le mercredi matin, en période scolaire : les ateliers du mercredi.  
Elle s'adresse aux enfants de la grande section au CM2. En 2023, elle a permis de leur proposer un programme riche et varié : béton cellulaire, jeux collectifs, string art, athlétisme, mosaïque, expression corporelle...

Pour cette activité, la participation de la commune est calculée en fonction de la fréquentation et du tarif payé par les familles.  
Les modalités de prise en charge à part égale entre les familles et la commune restent inchangées.

Sur proposition de la commission affaires scolaires du 29 octobre 2024,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **DONNE SON ACCORD** à la prolongation des ateliers du mercredi matin proposées dans le cadre de l'ALSH ;
- **APPROUVE** l'avenant à la convention avec l'Amicale Laïque pour la prolongation de ces ateliers du 1er janvier 31 décembre 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 29/11/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 29/11/2024

Le Maire,  
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,  
M. Fabrice ROUSSEAU

